



Ministère de la Santé Publique et de la Population

Maître d'Ouvrage Délégué :
AGENCE NATIONALE DES GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES



Projet d'Appui au Secteur de la Santé-(PASSE II) (CGA 1208)

SERVICES DE CONSULTANTS
Appel à Manifestations d'Intérêt

Le Ministère en charge de la Santé a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du «**Recrutement d'un cabinet d'études environnementales et sociales pour rédiger le cadre de gestion E&S et quatre notices d'impact E&S**».

La convention de financement du projet P ASS 2 a été signée le 22 mars 2016 entre la République Gabonaise et l' AFD en vue d'atteindre les objectifs suivants :

Objectif 1 : Mise à niveau de l'offre de soins par la réhabilitation, la construction et la fourniture d'équipements. Ces interventions seront basées sur les objectifs de couverture fixés par la carte sanitaire et des besoins exprimés par les Plans Régionaux de Développement Sanitaires élaborés dans le cadre du premier projet;

Objectif 2 : Développement des ressources humaines de la santé par la formation et la rationalisation du personnel de santé. Les moyens humains mis à la disposition des régions sanitaires seront optimisés dans le but d'améliorer la qualité des soins et développer l'offre de soins au plus près des populations.

Les Services du consultant auront pour objet de :

- réaliser un Cadre de Gestion environnemental et Social (CGES), document opérationnel présentant et décrivant l'ensemble des mesures d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs du Projet, les mesures de suivi envisagées, ainsi que les arrangements institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre ;
- rédiger quatre (4) notices d'impact Environnemental et Social (NIES), correspondant chacune à une des provinces concernées par le projet (Haut-Ogooué, Ogooué-Ivindo, Ngounie, Woleu Ntem). Chaque province inclus 5 à 7 sites de réhabilitation/extension de centres médicaux. Le consultant aura l'obligation de recueillir les informations minimales relatives aux traitements des déchets biomédicaux, site par site, en concertation avec les médecins chef.

Il est précisé que le contenu des NIES pour chaque sous-projet est le suivant :

- Analyse de l'état de référence dans la zone du sous projet: environnement physique, environnement biologique, environnement humain ;
- Consultation publique (facultatif) : CR des activités et attentes des populations ;
- Identification et évaluation des impacts positifs et négatifs identifiés ;
- Plan de Gestion environnemental et social: descriptif, calendrier et moyens de mise en œuvre.

L'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué du projet invite à cet effet les Bureaux d'Etudes Environnementales et Sociales à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l' AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr,

Pour Le Ministre de la Santé Publique
et de la Population

Le Coordonnateur National du projet

GASTON BLYOKO BINDONG
COORDONNATEUR NATIONAL

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services études et notices d'impact environnemental et social ;
- Du domaine et de l'expertise technique ;
- Du contexte géographique, à l'intérieur du pays en particulier.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :

Situation administrative :

- Fiche circuit ;
- Attestation de non faillite ;
- Attestation d'imposition fiscale datant de moins de six (6) mois ;
- CNSS du premier (1er) trimestre 2017.

Correspondants/partenaires locaux;

- Procédures d'assurance qualité et certifications du consultant : par exemple ISO 9001 ou toute autre certification environnementale et sociale.

L'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures dressera une liste restreinte de six (6) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 31 aout 2017 à 10h00, selon les modalités suivantes :

Par courrier physique

Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures(A.N.G.T.I)

Hôtel HELICONIA II (Angondjé)

B.P. : 23765, Libreville, Gabon

A l'attention de :

M. ONGOUNDOU LOUNDAH Michel Junior

- Par courrier électronique avec en objet « Réponse à l' AMI Consultant Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales projet PASS 2»

mongound@angt.ga

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : de **8 heures à 15 heures**.

Pour le Directeur Général de l'Agence Nationale
des Grands Travaux d'Infrastructures

Le Directeur Général


BOGDAN SGARCITU
HH/OHR
par OHC